

# LES ÉTANGS FÉDÉRAUX



La Fédération Départementale des Yvelines

Met à la disposition des associations de Pêche du département  
Gratuitement pour leurs membres des étangs.  
Ceux-ci sont également accessibles aux personnes membres de  
L'EHGO

Ceux-ci sont au nombre de 2 :

Forêt domaniale de Rambouillet : L'ETANG ROMPU

Forêt domaniale de Versailles : L'ETANG DU VAL D'OR

ETANGS DE HOLLANDE (commune des Bréviaires)

Le droit de pêche est autorisé à tout titulaire d'une carte annuelle de la Fédération des Yvelines. La pêche est autorisée dans le petit et le grand étang de Hollande sur les digues uniquement et dans certaines conditions (voir sur le site de la Fédération <https://www.federationpeche78.net/>)

